

Le C.P.A.S. de LESSINES recrute :

Un Kinésithérapeute mi-temps pour sa Maison de repos et de soins (H/F/X)

MISSION

Le Kinésithérapeute assure des soins adaptés aux résidents afin de maintenir, améliorer et/ou de récupérer leurs capacités et leur autonomie.

Le Kinésithérapeute traite, rééduque ou maintient, au moyen de diverses techniques (massage, gymnastique médicale, rééducation motrice et fonctionnelle...), les affections osseuses, musculaires et/ou articulaires des patients.

Il collabore avec l'équipe soignante et les professionnels de la santé externes à la Résidence René Magritte (Hôpitaux, médecins généralistes, spécialistes...).

FONCTION

Activités professionnelles

- Pratiquer des examens et établir des diagnostics kinésithérapiques pour des résidents
 - * Procède, sur base de la prescription médicale, à l'anamnèse et effectue des examens kinésithérapiques des résidents pour observer les aptitudes, identifier les troubles et rechercher la cause du problème;
 - * Évalue les résultats des examens et établit un diagnostic kinésithérapique ;
 - * Détermine le traitement optimal du résident dans le cadre de la concertation multidisciplinaire;
 - * Informe les résidents à propos des examens, des troubles constatés et de la thérapie conseillée;
 - * Établit un plan de traitement kinésithérapique ;

- Traiter les résidents et suivre leur évolution
 - * Traite les résidents selon la thérapie prescrite par les médecins et de manière adaptée à leur profil ou pathologie spécifique ;
 - * Motive les résidents à participer activement en vue d'un déroulement optimal de la thérapie ;
 - * Évalue régulièrement le traitement prodigué et effectue des ajustements éventuels en concertation avec les résidents et les prestataires de soins concernés ;
 - * Conseille et informe, le cas échéant, d'autres parties concernées (ex. la famille) de l'évolution des résidents ;
 - * Participe à l'optimisation des thérapies sur base des évolutions dans la spécialisation;

- Faire le suivi administratif des traitements effectués
 - * Organise sa journée de travail selon les demandes d'intervention kinésithérapiques et conformément à la réglementation en vigueur ;
 - * Tient à jour la partie kinésithérapique du dossier des résidents, établit un rapport sur chaque traitement effectué et sur l'évolution des résidents ;
 - * Complète les documents administratifs requis pour la facturation et la prise en charge des soins kinésithérapiques par les organismes assureurs (ex.: mutuelles, assurances accidents du travail) ;

- Participer à des activités interdisciplinaires, de prévention ou d'éducation
 - * Participe aux réunions (inter)-disciplinaires sur le suivi général des résidents et la politique de soins (discussion des cas, intervision etc.) ;
 - * Participe à des groupes de travail de prévention (ex. école du dos) ou thématiques (ex. nouvelles techniques et robotisation dans les soins kinésithérapiques) ;
 - * Anime et/ou organise des activités collectives dans la continuité des soins kinésithérapiques (ex. cours de gymnastique) ;

- Autres activités
 - * Participe aux réunions de concertation concernant l'achat de matériel kinésithérapique spécialisé ;
 - * Effectue des consultations de patients en ambulatoire ;

APTITUDES D'EMPLOI

Communication

- * Possède des aptitudes à l'écoute ;
- * Possède des aptitudes pour rapporter tant par écrit qu'oralement ;
- * Sait communiquer en groupe de façon claire et objective et défendre son point de vue ;
- * Fournit des renseignements aux patients/résidents et à leurs proches, se concerta avec les patients/résidents concernant le traitement et les motive pendant le traitement ;
- * Discute, dans la concertation de travail multidisciplinaire et kinésithérapeutique, du traitement kinésithérapeutique et interdisciplinaire optimal ;

Résolution de problèmes

- * Se concerta avec les collègues et/ou les médecins à propos de problèmes liés aux résidents ;
- * Investigue et procède aux examens afin de détecter les troubles, établit un diagnostic kinésithérapique, détermine le traitement adéquat adapté au contexte spécifique du patient/résident et le réévalue régulièrement ;
- * Contacte le responsable hiérarchique en cas d'anomalies ou de problèmes ;

Responsabilité

- * Prend en charge les patients/résidents qui, sur prescription médicale, doivent subir un examen ou un traitement kinésithérapique ;
- * Etablit le diagnostic kinésithérapique, donne un feedback au médecin référant, détermine et effectue le traitement adapté ;

- * Evalue régulièrement le traitement et décide, dans le cadre de la concertation (multi)disciplinaire de le réadapter si nécessaire ;
- * Est discret avec les informations confidentielles ;

Savoir-être

- * Ethique
- * Equité
- * Respecter le secret professionnel
- * Avoir le sens de l'organisation
- * Autonomie
- * Avoir le sens de la communication
- * Rigueur
- * Méthode
- * Se montrer accueillant avec les résidents et leur famille
- * Se montrer discret concernant les informations échangées qui ont un caractère privé
- * Se soucier de la qualité de l'accompagnement social des résidents et des informations communiquées
- * A des connaissances en techniques de prévention des lombalgies (porter/soulever)
- * Maitrise de l'outil informatique (Word...)

PROFIL

- Vous êtes titulaire du diplôme de baccalauréat (graduat) de kinésithérapeute
- Vous acceptez de travailler occasionnellement en dehors des heures de prestations régulières.

CONDITIONS D'ADMISSION

- 1) Etre belge ou citoyen de l'Union européenne ou ressortissant d'un état membre de l'Espace Economique Européen ou de la Confédération suisse.
- 2) Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- 3) Jouir des droits civils et politiques.
- 4) Fournir un certificat de bonnes vies et mœurs récent (moins de 3 mois).
- 5) Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer.
- 6) Etre âgé de 18 ans au moins.
- 7) Etre porteur du diplôme ou du certificat d'études en rapport avec l'emploi à conférer, conformément aux conditions fixées sous « Profil ».
- 8) Réussir un examen de recrutement.

La sélection s'effectuera en plusieurs étapes :

- 1) Sélection sur base des curriculum vitae reçus : seront sélectionnés les candidats présentant les diplômes et/ou les expériences professionnelles les plus pertinents.
- 2) Epreuve écrite de connaissances relatives à la fonction
- 3) Epreuve orale sur la motivation et l'adéquation au poste à pourvoir

La date des épreuves est fixée au 16 juillet 2026 et sera confirmée aux candidats retenus.

MODALITES CONTRACTUELLES

- Contrat de travail: contrat à durée déterminée en vue d'un contrat à durée indéterminée ;
- Régime de travail : temps partiel 19h/semaine ;
- Grade et échelle barémique : Bachelier spécifique Kinésithérapeute, échelle IFIC 15 ;
- Ancienneté reprise à 100% pour le secteur public et à hauteur de maximum 10 ans pour le secteur privé ;
- Assurance hospitalisation à un prix attractif ;
- Avantages financiers octroyés par l'adhésion du C.P.A.S. au Service social collectif (primes diverses, aides financières, réductions nombreuses via l'application Benefits@work) ;
- Remboursement intégral des déplacements domicile/ lieu de travail en transport en commun ;
- Octroi d'une indemnité de 0,37 €/km pour les déplacements en bicyclette ou trottinette.

Les candidatures devront être adressées à Monsieur le Président du C.P.A.S., Didier DELAUW, Rue des quatre fils Aymon, 56 à 7860 LESSINES ou par mail à l'adresse :

job7@cpas-lessines.be, **avant le 3 juillet 2026.**

Elles devront être accompagnées des documents suivants :

- Curriculum vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Copie lisible du diplôme de bachelier (graduat) de kinésithérapeute ;
- Extrait du casier judiciaire de moins de 3 mois ;
- Composition de ménage.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service des ressources humaines du C.P.A.S. de Lessines : 068/27.04.46 ou auprès de l'infirmier chef coordinateur, Monsieur Stéphane Van Elsuwege au 068/27.04.44.

Toute candidature ne comprenant pas l'ensemble des documents repris ci-dessus, à la date de clôture, sera écartée de la procédure de recrutement.